



Elio Di Rupo
Président

Monsieur Luca CICCIA
Vice-Président
Monsieur Yves MARTENS
Coordinateur
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion
Place Loix, 7
1060 Bruxelles

Le 11 février 2009
V/Réf. :
N/Réf. : EDR/AP/AVK/MR/11851 - IND 3425
A rappeler s.v.p.

Monsieur le Vice-Président,
Monsieur le Coordinateur,

Concerne : Proposition de loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale en vue de porter le niveau du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté et d'aligner le montant octroyé aux cohabitants sur celui octroyé aux isolés

Votre courrier du 5 février dernier m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Le PS a toujours fait de la lutte contre la pauvreté sa première priorité. Dans ce cadre, il a obtenu des décisions fondamentales pendant la législature précédente : revalorisation du revenu d'intégration sociale, liaison au bien-être des allocations d'intégration et de sécurité sociale, réduction du taux de TVA sur les logements sociaux à 6 %, introduction du statut OMNIO pour favoriser l'accès des plus pauvres aux soins de santé, ...

Il est clair que nous voulons continuer dans cette voie. Pour les socialistes, la lutte contre la précarité est une question sociale permanente qui doit être au centre d'une stratégie structurelle des pouvoirs publics. Si nous avons aujourd'hui un Secrétaire d'Etat chargé de la Lutte contre la pauvreté, c'est grâce au PS. Le Plan de Lutte contre la Pauvreté prévoit d'ailleurs clairement un point sur l'augmentation des allocations les plus basses.

Bien évidemment, le PS partage les principes visés par la proposition de loi qui sera discutée demain lors de la Commission Affaires sociales. Ils figurent d'ailleurs clairement dans notre programme des élections législatives de 2007. L'objectif premier pour le PS est que plus personne ne vive sous le seuil de pauvreté, tout en maintenant une tension salariale suffisante pour éviter les pièges à l'emploi. De plus, le PS est attaché au principe de l'individualisation des droits sociaux, laquelle promeut une égalité de traitement entre toutes les situations familiales considérées comme relevant des choix privés de chacun. Elle implique un système de cotisation de chacun, en proportion de ses revenus, et des régimes transitoires pour les situations acquises.

Dans le cadre de la proposition actuellement en discussion, vu ses implications sur la tension salariale notamment, nous estimons qu'il est impératif de solliciter l'avis des partenaires sociaux, qui sont impliqués comme partenaires essentiels dans ce genre de dossiers.

J'espère avoir éclairci notre position et reste à votre disposition.

Bien cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Ruffo', with a long horizontal stroke extending to the right.